

**RAPPORT MINORITAIRE DE LA COMMISSION**

**DES FINANCES DU GRAND CONSEIL**

**RELATIF AUX COMPTE DE L'ETAT DE VAUD DE L'ANNE 2010**

1. Les comptes 2010 de l'Etat de Vaud sont très largement bénéficiaires. Mais cela ne saute pas aux yeux! Loin s'en faut... Le Conseil d'Etat utilise de nombreux subterfuges comptables pour cacher l'étincelante santé financière du Canton, avec un objectif politique clair, celui de ne pas ouvrir la porte à des propositions de développement des prestations de l'Etat, notamment en matière de protection de l'environnement (moins de 1% du budget cantonal!), de mise en place d'une véritable politique publique de construction de logements à loyers modérés ou d'amélioration des conditions de travail des employé-e-s de la fonction publique.
2. Relevons d'abord que les charges sont inférieures au budget 2010 de CHF 33,7 mios (- 0,45%), alors que les revenus sont supérieurs de CHF 932 mios, si l'on ne prend pas en compte les écritures de bouclage (CHF 669,3 mios). Les revenus ont été à nouveau largement sous-estimés au budget 2010 par le Gouvernement et sa majorité au Grand Conseil. Un écart de CHF 890,7 mios! L'écart est de +16,2% sur l'ensemble des recettes fiscales, soit CHF 715,4 mios de recettes fiscales supplémentaires! L'une des seules recettes fiscales qui a été moindre que prévu (- 18,7%), est celle de l'impôt sur le capital à la très grande satisfaction des entreprises... La sous-estimation systématique des recettes permet de justifier la poursuite d'une politique d'économies, au détriment des prestations de services publics, des intérêts des usagers et des conditions de travail des employé-e-s de la fonction publique vaudoise. Elle sert également à limiter les investissements nécessaires à l'amélioration, sur le court et le long termes, des conditions de vie et de travail de la très grande majorité de celles et ceux qui habitent ce canton.
3. Mais là où le tour de passe-passe devient véritablement une manière de biaiser la réalité de la situation financière, c'est la correction effectuée au compte de pertes et profits (moins-value sur éléments de bilan de CHF 670,5 mios). Cette correction est présentée comme nécessaire, sur le plan comptable, du fait de l'entrée en vigueur de l'article 6 de la Loi sur l'organisation de la BCV, qui dispose que l'Etat détient la majorité absolue du capital-actions. Dès lors, arguant du fait que cette mesure empêche tout mouvement sur les actions BCV inscrites au patrimoine administratif, le Gouvernement a décidé de créer une correction de valeur, correspondant aux 4'313'422 actions, en réduisant à zéro (!!!) la position comptable de ces actions BCV au patrimoine administratif de l'Etat de Vaud. La valeur de l'action étant estimée à CHF 155.38, c'est une correction de CHF 670'230'262.17

qui est faite (p. 295 et 297 de la brochure des comptes 2010 de l'Etat de Vaud). Soulignons par ailleurs que les 1'448'830 actions BCV figurant au patrimoine financier de l'Etat de Vaud ne sont elles pas réduites à zéro, mais comptabilisées pour un montant de CHF 170'593'648.28 (p. 295 et 296 de la brochure des comptes 2010 de l'Etat de Vaud).

4. Force est de constater qu'aux comptes 2009, le même nombre d'actions (4'313'422) qu'en 2010 figuraient avec une valeur au bilan du patrimoine administratif de CHF 713'364'482.17 (p. 339 de la brochure des comptes 2009 de l'Etat de Vaud) !
5. Entre 2009 et 2010, l'Etat de Vaud réduit ainsi son patrimoine administratif, de manière totalement artificielle. Le même nombre d'actions BCV, par un coup de baguette magique, ne valent plus rien... Comme le relève la majorité de la Commission des finances dans son Rapport sur les comptes 2010, *«l'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif)»* (p. 14 du Rapport de majorité de la COFIN). En procédant à cette réduction, le Conseil d'Etat peut se targuer alors de constater une perte nette pour le résultat de l'exercice 2010 de CHF 333'780'424. Et ainsi passe à la trappe la réalité, à savoir l'insolente santé des finances vaudoises.
6. En matière d'investissements, on peut certes constater que le budget a été pleinement utilisé. Il n'empêche que, pour le groupe AGT (POP-solidarités), le Canton poursuit une politique d'investissements, «à la retraite», qui n'est nullement à la hauteur des besoins sociaux et écologiques de la majorité de la population. La crise économique la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale a provoqué une augmentation massive de la précarité et de l'exclusion, touchant particulièrement les jeunes et les salarié-e-s âgé-e-s de plus de 50 ans. Dans les toutes prochaines années, une accélération brutale de la crise écologique est à prévoir. Les effets du réchauffement climatique sont particulièrement préoccupants, en terme d'atteintes irréversibles à l'environnement (biodiversité, catastrophes «naturelles», pollutions graves, émissions de gaz à effet de serre, notamment). Les énergies fossiles se raréfient et le pillage des ressources naturelles, comme l'eau, conduit à des impasses lourdes de conséquences du point de vue des conditions de vie. Les collectivités publiques, à tous les niveaux se doivent, dans une telle situation de crise, de privilégier, sur un plan budgétaire, des choix financiers et des investissements, à court, moyen et long termes, visant à mettre en oeuvre des politiques publiques privilégiant à la fois la satisfaction des besoins de la population (en matière de formation, de santé, de logement, en particulier) et la sauvegarde de l'environnement (en matière d'économies d'énergie et de développement des transports publics, par exemple). L'extraordinaire incurie du Gouvernement vaudois en matière de politique publique de construction de logements à loyers modérés est un exemple très largement ressenti dans toutes les couches de la population.
7. La priorité mise à la réduction de la dette publique est, de ce point de vue, tout simplement indécente. La dette brute a ainsi été réduite de plus de 20% en un an ! La dramatisation volontaire du poids de la dette sert avant tout d'instrument politique pour ne pas répondre à toute une série de besoins sociaux, actuels et futurs. La majorité de la commission utilise la formule, à propos de la diminution des intérêts de la dette: *«cette diminution de charges assure à l'Etat une amélioration sensible de sa marge de manœuvre»*. Elle abandonne la formule rituelle du *«pouvoir de prestations»* de l'Etat de ces derniers rapports! Il est vrai que dans la logique néo-libérale de la majorité gouvernementale, dire que l'on pourrait éventuellement augmenter les prestations devient un vilain mot...

L'acceptation des comptes n'est pas un acte administratif, c'est un acte politique qui donne quittance à une orientation politique. La minorité de la commission, à savoir le représentant à la Commission des finances du groupe A Gauche toute!(POP-solidaritéS), vous invite en conséquence à refuser les comptes 2010.

Lausanne, le 14 juin 2011

Le rapporteur :  
(signé) *Jean-Michel Dolivo*